



Votre logo

**AVIS UNIVERSEL
POUR LES COMPÉTITIONS**

CLUB

Document de référence seulement

Détail de sanction – COMPÉTITIONS INTERCLUBS ET INTERRÉGIONS

Nom du Club Hôte

ANNONCE LA TENUE DE **Nom de la compétition**

Dates : **«Date de début de l'événement»** au **«Date de fin de l'événement»**

Cette compétition s'adresse uniquement aux patineurs admissibles, membres en règle de Patinage Canada et dont le club d'appartenance est **Nom du Club Hôte**.

Président(e) comité organisateur : **«Nom du responsable de la compétition»**

Téléphone : **«No de téléphone»** **Courriel :** **«Courriel»**

Représentant(e) technique : **«Nom Représentant Technique»**

Spécialiste de données en chef : **«Nom Spécialiste de Données en Chef»**

Spécialiste de données informatiques : **«Nom Spécialiste de Données Informatiques»**

PATINAGE QUÉBEC

N^o DE SANCTION : Émis par Patinage Québec

NOM DE L'HÔTE : **Nom du Club ou région Hôte**
SITE INTERNET : **www.site.du Club ou de la région hôte**
COURRIEL : **info_cpaourégion@courriel.qc.ca**
TÉLÉPHONE : **No de téléphone pour information**

Cette compétition est sanctionnée par Patinage Canada et est assujettie aux règlements de cette association.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Endroit

La compétition se tiendra à :

GLACE 1

«Nom Aréna et/ou Glace Principale »

«123, rue Adresse complète»

«Ville (Qc) Code Postal

2. Dimensions de la patinoire

Les dimensions de la surface glacée sont de **Glacé 1** : 85' X 185 ' ; 85' X 200' (STANDARD LNH),
100' X 200' (Olympique) ; ou Spécifiez

3. Responsabilités

Patinage Canada, Patinage Québec, l'Association régionale et le comité des clubs hôtes n'assument aucune responsabilité pour les dommages ou blessures subis par les patineurs. Comme condition et en considération de leur participation, tous les concurrents ainsi que leurs parents ou tuteurs acceptent d'assumer les risques de blessures ou de dommages à la personne ou à la propriété de la compétition, et renoncent à toute réclamation contre les officiels, Patinage Canada, Patinage Québec, l'Association régionale et les clubs hôtes; l'inscription n'est acceptée qu'à cette condition.

4. Conduite des concurrents

- 1) Les concurrents sont tenus d'obéir implicitement aux instructions des officiels chargés de la compétition.
- 2) Tout concurrent qui, directement ou indirectement, s'exprime de façon inconvenante à l'endroit des officiels ou de leurs décisions ou quant aux notes des juges, peut-être suspendu et/ou exclu de toute compétition subséquente.

5. Restrictions

- A) Le comité se réserve le droit de limiter le nombre de participants dans chacune des catégories. Sa décision sera sans appel. Nombre limite : «Indiquez le nombre s'il y a lieu»
- B) **Autres restrictions** approuvées par le comité provincial : Ajout du comité organisateur
 - a. 1^e restriction; Autre que le nombre de participants
 - b. 2^e restriction;
 - c. 3^e restriction.

6. Inscription

Postale : Un formulaire d'inscription dûment complété et signé doit être soumis par chaque patineur désirant s'inscrire à cette activité. Aussi, les équipes devront compléter les formulaires prévus à cette fin. Les formulaires ainsi que le paiement complet des droits d'inscription devront être **oblitérés ou reçus** au plus tard le **date limite sélectionnée** à l'adresse suivante :

A/S Nom du responsable
Nom du Club
«Adresse postal de paiement»
«Ville (Qc) code postal »

Les chèques ou mandats poste doivent être libellés à l'ordre de **«Nom pour le compte bancaire »** et datés **au plus tard le «Date limite sélectionnée»**.

Les inscriptions présentées après la date limite fixée dans l'avis de compétition ne peuvent être acceptées qu'au choix du comité chargé de la compétition.

Ou

Internet : Les inscriptions se font en ligne à l'adresse suivante : **Lien Internet pour inscription en ligne**

Date limite : **date limite**

7. Mode(s) de paiement : Sélectionnez vos types de paiement acceptés

- ✓ «Carte de Crédit»;
- ✓ «Paypal»;
- ✓ «Chèque ou mandat poste».

Les chèques ou mandats poste doivent être libellés à l'ordre de **«Nom pour le compte bancaire »** et datés **au plus tard le «Date limite sélectionnée»**. À l'adresse suivante :

A/S Nom du responsable
Nom du Club
«Adresse postal de paiement»
«Ville (Qc) code postal »

Aucun chèque postdaté après le «Date limite sélectionnée» ne sera accepté.

Les droits d'inscription ne sont remboursés que si la compétition n'a pas lieu ou si l'inscription est retirée avant la date limite.

Des frais de **«Sélectionnez les frais applicable pour NSF»** seront appliqués sur les chèques sans provision.

Frais administratifs de **« Sélectionnez montant ou pourcentage »** seront retenus si retrait avant la date limite d'inscription.

Aucun remboursement après la date limite d'inscription.

8. Frais d'inscription :

\$\$ par événement CPC en simple; (STAR 5 à Or et Pré-Juvenile à Senior), (Interprétation), (Adulte);

\$\$ pour 2^e programme en CPC (Prog. Court et Prog. Libre dans la même catégorie seulement);

\$\$ par événement en combiné CPC en simple; (Pré-Novice à Senior) un seul résultat;

\$\$ par événement CPC en couple/danse, par partenaire;

- \$\$ par événement CPC combiné en couple/danse, par partenaire;
- \$\$ par événement Norme de performance avec classement (STAR 4);
- \$\$ par événement Norme de performance (STAR 1, STAR 2 et STAR 3), (Interprétation);
- \$\$ par événement Patinage Plus;
- \$\$ par événement supplémentaire Norme de performance et Norme de performance avec classement;
- \$\$ par événement Éléments;
- \$\$ par événement Équipe;
- \$\$ par événement Olympiques Spéciaux;
- \$\$ par Test;
- \$\$ pour Monitoring.

9. Date limite des tests

La date limite des tests est la même que la date limite d'inscription.

10. Système de notation (Sélectionnez selon vos annexes)

- Le système de calcul de points cumulatifs «CPC» est utilisé pour les épreuves jugées en CPC. (voir les annexes)
- Le système de « Norme de Performance avec classement ». (voir les annexes)
- Le système de «Norme de performance». (Voir les annexes)

11. Musique

Chaque patineur ou couple de patineurs devra fournir deux (2) CD lors de l'enregistrement, au moins une (1) heure avant le début de son épreuve.

Norme pour les CD

- (1) Il ne doit y avoir qu'un seul programme par CD.
- (2) Ils doivent être enregistrés en format MUSIQUE (Audio).
- (3) Le nom du concurrent, de la concurrente suivi de la catégorie, du type de programme – Court ou Libre, et de la durée de la musique doivent être clairement inscrits sur l'étiquette du CD.
- (4) Les fichiers MP3 ne sont pas acceptés.
- (5) Les disques doivent être présentés dans leurs boîtiers protecteurs.

Nettoyez bien vos disques et assurez-vous qu'ils ne soient pas égratignés afin d'éviter tout problème de lecture.

12. Accréditation des participants

Tous les patineurs devront s'inscrire aussitôt arrivés à l'aréna où ils patinent, au moins une heure avant le début de leur épreuve. Ils remettront aux responsables leurs deux (2) CD ainsi que la feuille de contenu de programme.

13. Accréditation des entraîneurs

Le règlement général 2403 (Politiques et procédures de Patinage Canada) s'applique.

Les entraîneurs doivent avoir la certification minimale du PNCE comme entraîneurs primaires de Patinage STAR (niveau 1) et respecter les normes d'accréditation suivantes:

ENTRÉE GRATUITE

- Vous possédez une carte photo d'entraîneur valide émise par Patinage Québec ou de votre section.

ENTRÉE PERMISE – FRAIS DE 15\$

- Vous ne possédez pas la carte photo des entraîneurs émise par Patinage Québec ou de votre section;
- Votre nom est sur la liste des entraîneurs ET
 - Vous devrez présenter une carte d'identité avec photo, ex. : carte d'assurance maladie ou permis de conduire ETC.

Si votre nom n'est pas sur la liste vous devrez présenter :

- Carte photo des entraîneurs de Patinage Québec ET / OU si certaines dates sont échues OU que vous n'avez pas encore reçu votre carte :
- Documents suivants :
 - Preuve que vous êtes membre en 2017-2018
 - Preuve de certification
 - Carte valide de premiers soins
 - Preuve que le BackCheck est à jour

NOUVEAUX ENTRAÎNEURS

Les nouveaux entraîneurs professionnels qui ne satisfont pas aux critères d'accréditation ou de subvention ci-dessus disposeront de trois ans pour obtenir leur certification d'entraîneurs primaires de Patinage STAR, et ce à partir de la date à laquelle ils s'inscriront comme entraîneurs professionnels membres de Patinage Canada.

Deux entraîneurs par concurrente ou concurrent seront accrédités. Deux personnes seulement, choisies par le patineur, la patineuse ou le couple, seront admises au niveau de la glace.

Les entraîneurs doivent s'inscrire en personne et présenter leur carte d'identité VALIDE avec photo. **Ils doivent la porter au cou en tout temps.**

14. Frais d'admission

12 ans et Plus : \$

Chaperon : \$

6 à 11 ans : \$

Passeport 3 jours : \$

5 ans et moins : \$

Ou Gratuit pour tous

Les patineurs ou Les patineurs et leur Chaperon auront un laissez-passer pour le week-end lors de l'accréditation.

15. Chaperons

Tous les patineurs pourront être accompagnés d'un chaperon seulement dans la chambre des patineurs.

Les chaperons sont autorisés seulement pour les catégories suivantes : (une seule personne par participant)

(Sélectionnez vos catégories autorisées)

- ✓ Patinage Plus;
- ✓ STAR 1, STAR 2, STAR 3, STAR 4 moins de 10 ans et STAR 5 moins de 10 ans;
- ✓ Pré-Juvenile moins de 11 ans;
- ✓ Sans-Limites moins de 7 ans, moins de 8 ans, moins de 9 ans et moins de 10 ans;
- ✓ Olympiques Spéciaux;
- ✓ Toutes les catégories.

16. Prix (Sélectionnez selon système de notation utilisé)

16.1 Volet épreuve CPC

Des médailles seront remises aux trois (3) premiers de chaque catégorie en conformité avec le règlement. Lorsqu'il n'y a que 2 participants à une épreuve, ces patineurs recevront un prix. Dans le cas où il n'y aurait qu'un seul participant, le patineur recevra **ou ne recevra pas de** médaille.

16.2 Volet Norme de Performance

Les patineurs recevront un ruban et un certificat selon la norme de performance atteinte.

16.3 Volet Norme de Performance avec classement

Des médailles seront remises aux 3 premiers et tous les participants recevront un certificat selon la norme de performance atteinte.

17. Trophée perpétuel

Un trophée sera remis **ou** Aucun trophée ne sera remis au club ayant accumulé le plus de points selon les critères du comité organisateur.

Spécification :

18. Horaire de la compétition (Sélectionnez un seul mode de diffusion)

Un horaire provisoire sera Disponible sur le site Internet **ou** Transmis au club **ou** Transmis aux entraîneurs **ou** Transmis aux participants après la date limite des inscriptions.

19. Formation des groupes

Pour les catégories patinage de compétition, les groupes seront formés par un tirage au sort, selon les règlements de Patinage Canada.

Pour toutes les catégories de patinage STAR, les groupes seront formés par âge, selon les règlements de Patinage Canada.

20. Vidéo

Vidéo disponible sur place ou Non Disponible.

21. Photos

Photos disponibles sur place ou Non Disponibles.

22. Restaurants

Casse-croûte ouvert sur place ou Il n'y a pas de Casse-croûte.

Annexes permis :

- | | | | |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|----------------------|
| <input type="checkbox"/> | Patinage de compétition; | <input type="checkbox"/> | Équipe; |
| <input type="checkbox"/> | Patinage STAR; | <input type="checkbox"/> | Éléments |
| <input type="checkbox"/> | Patinage Plus; | <input type="checkbox"/> | Adulte; |
| <input type="checkbox"/> | Interprétation; | <input type="checkbox"/> | Olympiques spéciaux; |

Document de référence seulement